

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020**

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du Conseil municipal.

Conseillers présents : MM. **ANDRÉ** Christian, **COULON** Florian, **DELSOL** Yannick, **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **LASFARGUES** William, **PIGASSE** Thomas, **STURMEL** Philippe  
et Mmes: **AFONSO** Djemilla, **DUCROS** Lucie, **MARCHOU** Marie, **PLACHOT** Geneviève, **POUPOT** Mary, **SEMENE** Marie-Ange.

Secrétaire de séance : Mary **POUPOT**

Absente excusée : **CASANOVA** Céline procuration à **DUCROS** Lucie

La séance est ouverte à 20 h 35 par Monsieur Christian **ANDRÉ**, Maire.

**Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 23 novembre 2020**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil municipal du 23 novembre 2020.

Vote : 15 voix pour

**Eclairage public : choix du fournisseur**

Monsieur le Maire explique que la commune d'Aigrefeuille est concernée par la fin des tarifs réglementés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 car elle emploie plus de 10 salariés.

Aussi, il s'agit de choisir un fournisseur pour l'éclairage public, actuellement en marché dit réglementé avec EDF.

Plusieurs fournisseurs ont été contactés et il leur a été demandé une offre d'électricité 100% verte.

Actuellement, le tarif réglementé pour l'éclairage public est de 0.15ct/kwh TTC

et de 7.81€/kVA d'abonnement pour deux mois.

Le Conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise ENERCOOP pour une offre à 0.21 €/kwh TTC révocable à tout moment afin de soutenir la production d'électricité la plus respectueuse de l'environnement.

Vote : 15 voix pour

**Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement précédant le vote du budget de l'exercice 2021**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget pour éviter de délibérer avant chaque dépense.

Le Conseil municipal accorde à l'unanimité cette autorisation à Monsieur le Maire.

Vote : 15 voix

**SDEHG : Procédure de traitement de petits travaux urgents**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de l'autoriser à engager des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG dans les meilleurs délais et dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette procédure de traitement de petits travaux urgents.

Vote : 15 voix pour

**Trésorerie de Caraman-Lanta : indemnités de conseil et de confection de budget 2020 pour la Trésorière**

Monsieur le Maire propose que la somme de 45.73 € soit versée au titre de l'indemnité de confection de budget à la Trésorière de Caraman-Lanta. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : 15 voix pour

**Lotissement communal le Clos de la Marelle : avenant de l'entreprise ETPM pour travaux supplémentaires liés à la modification des candélabres**

Monsieur le Maire explique qu'afin de permettre l'extinction totale à certains horaires de la nuit de l'éclairage du lotissement, il faut faire des travaux supplémentaires liés à la modification des candélabres.

Ces travaux qui seront entrepris par l'entreprise ETPM se chiffrent à 18 135.00 € HT au lieu de 15 802.80 € HT prévus au marché initial.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur le Maire signe l'avenant qui sera donc de 2332.20 € soit 2798.64 € TTC.

Vote : 15 voix pour.

**Personnel communal : recrutement de vacataires pour un besoin occasionnel ou saisonnier.**

Monsieur le Maire explique qu'il faut délibérer pour permettre à la mairie de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

La rémunération des agents contractuels serait fixée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial ou administratif.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le recrutement de vacataires pour un besoin occasionnel ou saisonnier.

Vote : 15 voix pour

La séance est levée à 21 h 20

Signatures

Christian ANDRÉ  
Maire d'Aigrefeuille



